



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 19 mars 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	54

#### Date de convocation

**13 mars 2025**

#### Rivières - Financement du poste pour le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

**N° de la délibération  
2025-155**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 19 mars 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Michel GAY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Depuis la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "Loi Matras", tout EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde. Dans un courrier du 22 septembre 2022, le préfet a rappelé à ARCHE Agglo cette obligation règlementaire, suivi d'un courriel en septembre 2024.

En Ardèche, l'ensemble des communes sont concernées par cette obligation. La carte ci-après présente la situation en Drôme pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques (PPR).

Règlementairement, la rédaction du PICS doit être terminée avant le 26 novembre 2026.

#### Pourquoi un PICS

Le PICS est un document de gestion de crise communautaire et de mutualisation intercommunale. A ce titre, il permet de :

- ✓ Préparer la **solidarité intercommunale** en cas de crise frappant une ou plusieurs communes membres ;
- ✓ Mettre en place une **organisation de gestion de crise** pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux ;
- ✓ Permettre le **maintien ou la reprise des compétences intercommunales** en cas de crise ;
- ✓ Compléter le plan ORSEC mis en œuvre par le préfet de département.

L'ensemble des risques sont concernés (technologiques, naturels, sanitaires...).

La réalisation d'un PICS se fait en plusieurs étapes :

1. L'équipe constituée d'un chef de projet et un élu référent qui constituent l'axe central et d'un comité de pilotage ;
2. L'établissement du diagnostic initial :
  - Diagnostic territorial : identifier les risques (aléas x enjeu) ;
  - Diagnostic opérationnel : répertorier l'ensemble des moyens et ressources, à l'échelle de l'agglomération ;
  - Recenser les capacités communales et communautaires, tant matérielles qu'humaines ;
3. Le maintien de la continuité d'activité :
  - Identification des fonctions indispensables : Ressources humaines, bâtiments, réseaux (informatique, électrique...), prestataires (EU, AEP, déchets...) ;
  - Maintien de ces fonctions en cas de crise.

Les retours d'expérience pour des collectivités d'une taille similaire à ARCHE Agglomération montrent qu'il faut environ 2 ans pour l'élaboration initiale et 1 an pour la réalisation des exercices, l'intégration des améliorations et la mise en œuvre opérationnelle.

Pour la réalisation, le recours à un prestataire extérieur nécessite un budget entre 80 et 140 k€ HT, soit entre 96 et 168 k€ TTC, ainsi qu'un suivi interne du prestataire estimé à 15-20% d'un ETP. A contrario, une réalisation en interne occupe 50-60 % d'un ETP, soit 90k€ sur 3 ans.

Lors de la commission « rivières » du 19 octobre 2024, les membres se sont positionnés pour la réalisation en interne du PCS avec le recrutement d'un contrat de projet dont le temps plein serait complété par un appui aux communes. En effet, lors d'un sondage réalisé fin 2023, plusieurs communes sont favorables à avoir un appui pour la réalisation des PCS et des DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

### Montage financier

Dans le cadre du recrutement d'un contrat de projet, et notamment de l'appui aux communes, il est envisagé une participation financière des communes souhaitant cet accompagnement selon la proposition suivante :

Nombre d'habitants	< 3 000	3 000 < nb hab < 5 000	> 5 000
Montant annuel	500 €/an	700 €/an	1 000 €/an

Dans le cadre d'un appui aux communes, il est également possible d'avoir une part de financement dans le cadre du PAPI pour les missions en lien avec les PCS, les DICRIM et les repères de crues qui constituent des compétences communales. Cette aide peut être de 50% au prorata du temps consacré. Le plan financier est alors le suivant :

Plan de financement pour un chargé de mission PICS / appuis aux communes				
Missions	Montant à engager par an	Montant des recettes par an	Pourcentage	Remarques
PICS	30 000,00 €		60%	
Appuis aux communes	20 000,00 €		40%	PCS - DICRIM - repères de crues
<b>Dépense études et Travaux</b>	<b>50 000,00 €</b>			
Etat - fonds Barnier		10 000,00 €	20,00%	50% du temps passé en appui aux communes
Participation communale		3 500,00 €	7,00%	Sur la base de 5 communes par an
<b>Total subventions</b>		<b>13 500,00 €</b>	<b>27,00%</b>	
<b>Auto-financement</b>		<b>36 500,00 €</b>	<b>73,00%</b>	

Sur 3 ans, cela représente une dépense sur fonds propres de 109 500 €.

Considérant la proposition de réaliser en interne le Plan InterCommunal de Sauvegarde via l'embauche d'un agent en Contrat de projet qui pourrait apporter un appui aux communes qui le souhaitent pour la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel et le montage financier entre l'Agglo et les communes intéressées ;

Considérant l'avis favorable de la commission rivières du 19 octobre 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 28 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de la réalisation en interne le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) par le recrutement d'un agent en Contrat de projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et **SOLLICITE** des subventions auprès des financeurs ;
- **APPROUVE** le montage financier entre l'Agglo et les communes qui sera par la signature d'une convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 mars 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/03/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo